



Festival International du Film de Nancy
Sélection officielle des films courts / Sélection Jeune Public
Festival de la Petite école du film court
9, rue Michel Ney
54000 NANCY
France
e-mail : pe@fifnl.com tél. + 33 3 83 30 50 61

Règlement

1. Définition et objet

Le 30^e Festival International du Film de Nancy (FIF NANCY) aura lieu à Nancy du 20 au 29 septembre 2024.

Le 20^e Festival de la Petite école du film court aura lieu en septembre – octobre 2024 en France (à Nancy et à Vézelize), fin octobre – début novembre en Macédoine du Nord.

Organisés par l'association **AYE AYE VO / Festival International du Film de Nancy (AYE AYE VO / FIF Nancy)**, ils ont pour objectif de présenter des œuvres de créateurs de qualité. Pour ce faire, le Festival International du Film de Nancy accueille, entre autres, une sélection officielle **jeune public** de films courts et la sélection officielle compétitive du Festival de la Petite école du film court (pour un public scolaire). **Les films inscrits dans la catégorie Jeune public sont des films de production internationale et/ou nationale.**

La sélection est établie par un comité interne de sélection.

2. sélections Jeune public

Les films inscrits dans la catégorie Jeune public pourront être sélectionnés pour la sélection officielle Jeune public du Festival International du Film de Nancy (sélection non compétitive / 20-29 septembre 2024) et/ou pour la sélection du Festival de la Petite école du film court (sélection compétitive / septembre - novembre 2024 / voir paragraphe 3)

3. Festival de la Petite école du film court : sélection jeune public pour les scolaires

Le Festival de la Petite école du film court est un festival à destination des scolaires organisé par l'association Aye Aye VO / Festival International du Film de Nancy. **Le Festival de la Petite école du film court** aura lieu en septembre-octobre 2024 en France (à Nancy et à Vézelize) et fin octobre-début novembre 2024 en Macédoine du Nord. Trois séances *famille* seront également programmées lors de ce festival sur les 3 lieux mentionnés (Vézelize, Nancy et Macédoine du Nord).

Les ayants droit des films sélectionnés pour le festival de la Petite école du film court seront informés au plus tard le 8 juillet 2024.

Il sera décerné un prix du public pour chaque programmation :

- programmation 1 : 5 – 7 ans (Grande section de maternelle – CP)
- programmation 2 : 7 – 9 ans (CE)
- programmation 3 : 9 – 12 ans (CM – 6^e)
- programmation 4 : 12 – 15 ans (5^e – 3^e)

4. Conditions d'inscription

Peuvent participer :

les films terminés après le **30 septembre 2022**,
la durée des films ne doit pas excéder **30 minutes**,
les films de tous genres,
les films tournés sur tous supports.

La participation à la sélection **est gratuite**.

Les films publicitaires, industriels ou institutionnels et les clips vidéo ne sont pas admis.

Les films déjà soumis au comité de sélection ne peuvent pas être réinscrits, même dans une nouvelle version.

Tout film non francophone devra être **sous titré en français** (si possible) **ou en anglais**.

Les ayants droit s'engagent à ne pas retirer leur film de la sélection au festival.

Le Festival International du Film de Nancy est adhérent à la plateforme commune d'inscription des courts aux festivals, les films doivent donc être inscrits via Internet à l'adresse suivante : www.shortfilmdepot.com

Seuls les fichiers téléchargés sur www.shortfilmdepot.com seront pris en compte.

5. Inscription

Une fiche d'inscription devra être remplie via le site d'inscription en ligne www.shortfilmdepot.com

Les éléments suivants devront être rattachés à l'inscription en ligne :

- 1 photo du film (couleur ou noir et blanc selon le film, pas d'affiche ni de photo de l'équipe de tournage) qui pourra être utilisée sur tout support
- 1 photo du (des) réalisateur(s)
- la liste des dialogues originaux et leur traduction française ou anglaise
- un fichier vidéo téléchargé du film

Le transfert d'un fichier vidéo de visionnement se fait par l'achat d'un timbre sur Shortfilmdepot.

Date limite d'inscription : Les films devront être inscrits au plus tard le **30 avril 2024**.

6. Sélection

Tout film inscrit et retenu pour la sélection officielle Jeune public du Festival International du Film de Nancy ou pour la compétition (Festival de la Petite école du film court) ne pourra être retiré de la sélection. Le cas échéant, le bureau de l'association se réserve le droit d'un recours en justice pour réclamer tout dédommagement jugé utile et nécessaire.

La liste des films sélectionnés sera disponible sur le site Internet du Festival au plus tard le **15 juillet 2024 pour la sélection jeune public du Festival International du Film de Nancy**. La liste des films sélectionnés pour le Festival de la Petite école du film court sera disponible sur le site internet à partir du 14 août 2024. Les ayants droit des films inscrits seront informés par email des résultats de la sélection au plus tard le 8 juillet 2024.

7. Envoi des films sélectionnés et spécificités techniques requises pour les projections

Format de projection pour les films sélectionnés : DCP ou fichier numérique (**fichier vidéo HD MP4/H264** encodage AVC H264, 1920x1080).

Actuellement, toutes les salles du festival ne sont pas équipées pour le son 5.1. Toutes les salles ne sont pas équipées de lecteur DCP.

Le disque dur contenant le fichier DCP et le fichier numérique (**fichier vidéo HD MP4/H264** encodage AVC H264, 1920x1080) devra être expédié à l'association, impérativement **pour réception le 14 août 2024**. Le film pourra également être envoyé via FTP.

Pour les **films sélectionnés pour le Festival de la Petite école du film court** (festival jeune public pour les scolaires), le **fichier numérique** uniquement devra être expédié au plus tard le 14 août 2024.

Adresse d'envoi :

**Festival International du Film de Nancy
Association Aye Aye VO
9 rue Michel Ney
54000 Nancy
FRANCE**

Les DCP devront nous parvenir sans clé KDM.

Les DCP et les fichiers numériques seront vérifiés puis compilés sur plusieurs disques durs à des fins de projection dans les différentes salles du festival. Ces disques durs intégreront les archives du festival et ne serviront en aucun cas pour d'autres projections, sauf accord express des ayants droit.

8. Autorisation de publication des données d'inscription

Les données et photos fournies lors de l'inscription via www.shortfilmdepot.com seront utilisées dans diverses publications (catalogues Festival, site Internet, référencement vidéothèque) et seront susceptibles de faire l'objet de traductions, corrections ou modifications préalablement à leur publication. Par les présentes, vous autorisez, à titre gratuit, AYE AYE VO / FIF NANCY à les utiliser dans ce cadre.

9. Garanties

Vous garantissez à AYE AYE VO / FIF NANCY que vous détenez ou que vous avez acquis l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à la participation du film à la compétition internationale ou aux autres sélections du festival ainsi qu'aux utilisations accordées à AYE AYE VO / FIF Nancy en vertu du présent règlement et notamment sans que la liste soit exhaustive que vous disposez des droits relatifs aux images, musiques, lieux de tournages, scénarios, droits

des différents auteurs, réalisateurs, artistes interprètes, mais également droit d'utiliser, citer et reproduire, les photographies, noms et prénoms et pseudonymes des différents intervenants.

À ce titre, vous garantisiez AYE AYE VO / FIF NANCY contre tout trouble, revendication, éviction quelconque et toute action de tout tiers sur quelque fondement que ce soit. Vous prendrez à votre charge les éventuels dommages et intérêts ainsi que l'ensemble des frais, notamment ceux relatifs à l'instance judiciaire (frais et honoraires, débours, frais d'expertise, etc...) et ceux relatifs à toute mesure d'exécution, que AYE AYE VO / FIF NANCY aurait à payer au terme, soit d'une décision judiciaire assortie de l'exécution provisoire, soit d'une transaction signée avec le demandeur à l'action.

En tant que de besoin, il est rappelé que le défaut de détention de tous les droits et autorisations nécessaires à la participation du film à la compétition internationale ou aux autres sélections du festival, ainsi qu'aux utilisations accordées à AYE AYE VO / FIF NANCY tels que visés au présent article, vous soumet aux peines pénales et civiles prévues par la loi.

10. Transport et assurances

Les frais d'envoi des supports de projection sont à la charge des participants.

Les frais de réexpédition sont à la charge de AYE AYE VO / FIF NANCY

Les frais d'assurance entre la réception et le rendu des supports de projection sont à la charge de AYE AYE VO / FIF NANCY. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité de AYE AYE VO / FIF NANCY n'est engagée que pour la valeur de remplacement du support de projection. Aucune réclamation concernant l'état des supports de projection ne pourra être prise en compte plus de 30 jours après la date de leur renvoi.

11. Sous-titrage des films sélectionnés

Tout film non francophone devra être accompagné du fichier de sous-titres (.srt) en français (si possible) et dans la langue originale. En l'absence de fichier de sous-titre en français il faudra fournir le fichier de sous-titre (.srt) dans la langue originale et en anglais. **Le fichier du film ne devra pas avoir de sous-titres incrustés.**

Si, pour des raisons techniques, la réalisation d'une copie sous-titrée en français aux frais de AYE AYE VO / FIF NANCY devait s'avérer nécessaire, elle l'intégrera à ses archives. AYE AYE VO / FIF NANCY s'engage expressément à en limiter l'usage à ses activités propres, strictement culturelles et non commerciales.

La traduction par "voice over" n'est pas acceptée.

12. Invitation

Les réalisateurs des films de la **sélection Jeune public du Festival International du Film de Nancy** seront invités à Nancy. AYE AYE VO / FIF NANCY prendra en charge leur hébergement, une allocation nourriture et une participation de 70€ aux frais de voyage leur seront allouées à leur arrivée.

Pour chaque film, un seul membre de l'équipe du film sera pris en charge. Cette invitation n'est pas cessible à un tiers.

13. Diffusion télévision et Internet

Vous autorisez AYE AYE VO / FIF NANCY, à titre gratuit, à reproduire et diffuser sur des chaînes de télévision hertziennes, numériques, câble, satellite et ADSL, ainsi que sur des sites Internet, des extraits des films sélectionnés dans le cadre du Festival. Ces extraits ne pourront pas excéder 10% de la durée totale du film et dans tous les cas seront limités à 3 minutes. Ils ne seront utilisés que dans le cadre de reportages consacrés au Festival, d'émissions télévisées ou Web, d'interviews télévisées ou Web et/ou d'annonces promotionnelles ou publicitaires pour le Festival actuel ou futur et ce, pour une durée d'un an, à compter de l'inscription du film sur www.shortfilmdepot.com, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de deux (2) mois avant l'échéance.

14. Diffusion des films pendant le festival et post festival

Du fait de l'inscription du film, vous autorisez, pendant la durée du festival, Aye Aye VO / FIF Nancy à :

- intégrer le film à tout autre film au choix de Aye Aye VO / FIF Nancy en vue de sa projection ;
- représenter et reproduire le film dans toute salle de projection (salle de cinéma, salle de spectacle, amphithéâtre ou autres salles sélectionnées par Aye Aye VO / FIF Nancy, y compris dans des lieux publics, en intérieur ou en extérieur, dans des écoles, établissements professionnels, avec ou sans restauration (à titre gratuit ou payant)).

15. Archivage et consultation au siège social de AYE AYE VO / FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE NANCY

AYE AYE VO / FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE NANCY mène une mission de sauvegarde du patrimoine des courts métrages. À cet effet, elle conserve et archive toutes les œuvres soumises à la sélection. Elle pourra être amenée, pour une meilleure conservation des archives, à les transférer sur de nouveaux supports actuels ou futurs (numériques ou autres).

Vous autorisez AYE AYE VO / FIF NANCY, à titre gratuit, à réaliser, dans le cadre de sa mission de sauvegarde du patrimoine, la consultation libre, gratuite et individuelle des films archivés au siège social et ce, pour une durée de 10 ans, à compter de l'inscription du film sur www.shortfilmdepot.com, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de deux (2) mois avant l'échéance.

16. Prolongement du Festival

Les films sélectionnés dans le cadre du Festival pourront éventuellement faire l'objet de consultation libre, gratuite et individuelle dans les locaux de l'association.

Vous autorisez AYE AYE VO / FIF NANCY, à titre gratuit, à réaliser un montage audiovisuel d'extraits de plusieurs des films sélectionnés dans le cadre du Festival (en particulier les films primés) et de les diffuser sur tous supports aux fins de promotion du Festival en France et à l'étranger et ce, pour une durée d'un an, à compter de l'inscription du film sur www.shortfilmdepot.com, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de deux (2) mois avant l'échéance.

17. Acquisition des copies

AYE AYE VO / FIF NANCY pourra solliciter du producteur le droit d'acquérir une copie de tout film sélectionné au Festival International du Film de Nancy, et en particulier, des films primés. AYE AYE VO / FIF NANCY s'engage expressément à en limiter l'usage à ses activités propres, strictement culturelles et non commerciales.

18. Cas non prévus et contestations

Le bureau de AYE AYE VO / FIF NANCY ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

19. Divers

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Le bureau de AYE AYE VO / FIF NANCY ou son représentant se réserve le droit d'annuler l'inscription et de prendre toutes autres mesures adéquates en cas de non-respect des termes du règlement ou d'attitude contraire au bon déroulement de la manifestation.

Pour tout litige, seuls seront compétents les tribunaux français.

20. Annulation

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'association AYE AYE VO / FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE NANCY se réserve le droit d'annuler la manifestation.